



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 mars 2021

Règlementation para-cyclonique dans la construction en Outre-mer

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Sébastien Leconu, ministre des Outre-mer, Emmanuel Wargon, ministre du Logement, lancent une concertation avec les maîtres d'ouvrages et professionnels locaux pour établir une réglementation para-cyclonique applicable au secteur de la construction afin d'améliorer la résistance des bâtiments neufs en cas de cyclone.

En effet, les départements et régions d'Outre-mer sont particulièrement exposés au risque cyclonique qui peut causer d'importants dégâts humains, matériels et environnementaux.

Une étude portant sur l'évolution du risque cyclonique en Outre-mer à l'horizon 2050 (Caisse Centrale de Réassurance/Météo-France et RiskWeatherTech) a été publiée en juin 2020. Elle montre la très grande exposition de ces territoires (temps de retour pour un cyclone de catégorie 4 de 20 ans aux Antilles et de 25 ans à La Réunion) et l'importance des dégâts prévisibles (plusieurs milliards d'euros pour la Guadeloupe ou la Martinique, et plus de 10 milliards pour La Réunion).

Pour prévenir les effets du risque cyclonique et améliorer la résilience des territoires de la Martinique, la Guadeloupe, La Réunion et Mayotte, le Gouvernement a décidé d'apporter une réponse structurelle en inscrivant des exigences pour la prévention para-cyclonique dans la réglementation.

En effet, ce n'est qu'en améliorant la qualité et la résistance des nouvelles constructions aux cyclones qu'il sera possible de réduire la vulnérabilité des territoires de manière efficace et d'assurer un retour rapide à la vie économique, culturelle et sociale locale.

Cette concertation sera menée sous l'égide des préfets jusqu'à l'été. Elle fait suite à plusieurs études scientifiques et techniques et à une première concertation menée fin 2019 par la délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer dans les territoires concernés.

L'objectif est d'aboutir à une réglementation sur le risque cyclonique différenciée et proportionnée afin de s'adapter à chaque territoire concerné. La phase de travail collectif qui s'engage vise à présenter cette réglementation aux maîtres d'ouvrages et professionnels locaux dont l'expertise est reconnue, afin qu'ils y apportent leur contribution et se l'approprient.

En effet, ce sont les acteurs des territoires ultra-marins, qui seront au cœur de cet ambitieux projet d'amélioration de la résilience face au risque de vents cycloniques.

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts presse

Cabinet de Barbara Pompili
secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Sébastien Lecornu
mompresse@outre-mer.gouv.fr

Cabinet de Emmanuelle Wargon
presse.wargon@logement.gouv.fr

[Désinscription ici](#)